PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES DE CORRUPTION ET DES INFRACTIONS CONNEXES

MTC.0071.01

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES....2
CONTEXTE....3
OBJECTIF....5
STRUCTURE ORGANISATIONELLE....6
PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE....6
ORGANISATION INTERNE....7
SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES....8
IDENTIFICATION DES RISQUES DE CORRUPTION ET DES INFRACTIONS CONNEXES....9
TABLEAU DES ACTIVITÉS À RISQUE....11
HISTORIQUE DES RÉVISIONS....14

CONTEXTE

Le présent Plan de Prévention des Risques de Corruption et des Infractions Connexes (PPR) a été élaboré afin d'assurer le respect du décret-loi n°109-E/2021 du 9 décembre, qui établit le régime général de prévention de la corruption et des infractions connexes.

Outre la définition de la corruption et des infractions connexes comme comprenant notamment les « *infractions de corruption, la réception et l'octroi indus d'un avantage, le détournement de fonds, la participation économique illicite à une opération, la concussion, l'abus de pouvoir, la prévarication, le trafic d'influence, le blanchiment de capitaux ou la fraude dans l'obtention ou le détournement de subventions, d'aides ou de crédits* », au sens de l'article 3 du Régime Général de Prévention de la Corruption (RGPC), annexé au décret-loi n°109-E/2021, ce texte prévoit également que le plan de prévention comporte «*l'identification, l'analyse et la classification des risques et des situations susceptibles d'exposer l'entité à des actes de corruption et à des infractions connexes* », ainsi que les mesures « *préventives et correctives permettant de réduire la probabilité de survenance et l'impact des risques et situations identifiés* » (article 6, n°1).

Conformément aux dispositions de l'article 6 du RGPC, MTC People – Entreprise de Travail Temporaire et de Ressources Humaines, ci-après dénommée « MTC People »,a élaboré le présent Plan de Prévention de la Corruption et des Infractions Connexes, ci-après dénommé « PPR ».

Le PPR s'applique à l'ensemble de l'organisation et des activités de l'entreprise, y compris aux fonctions de direction, aux activités opérationnelles et aux fonctions support.

L'élaboration et le suivi du PPR relèvent de la responsabilité de la Direction.

Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PPR, la Direction établit, au mois d'octobre, un rapport d'évaluation intermédiaire portant sur les situations présentant un niveau de risque élevé. Elle établit également, au mois d'avril de l'année suivant, un rapport annuel faisant état du degré de mise en œuvre des mesures préventives et correctives identifiées, ainsi que du calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre complète.

Marco Aurélio Martins Carvalho, Gérant, est désigné comme responsable général de la mise en œuvre, du contrôle et de la révision du PPR. Il exerce également les fonctions de Responsable de la Conformité.

Le PPR et les rapports correspondants sont rendus accessibles par leur publication sur l'intranet et sur le site officiel de MTC, dans un délai de 10 jours à compter de leur mise en œuvre et/ou de leurs éventuelles révisions.

Le PPR fera l'objet d'une révision dans un délai de trois ans á compter de son adoption, ou plus tôt en cas de modification significative de la structure organisationnelle ou sociétaire de MTC, ou encore du périmètre de ses activités et fonctions.

OBJECTIF

Le Plan de Prévention des Risques de Corruption et des infractions connexes de MTC s'applique à l'assemble des travailleurs de MTC et a pour objectifs de :

- Identifier, analyser et classer les risques et les situations susceptibles d'exposer l'entreprise á des actes de corruption et à des infractions connexes ;
- Définir des mesures préventives et correctives visant à réduire la probabilité de survenance ainsi que l'impact des risques et situations identifiés.

Tous les travailleurs de MTC, quelle que soit la nature de leur relation contractuelle, sont tenus de respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de se conformer strictement à l'assemble des règles et dispositions légales applicables en matière de lutte contre la corruption. Ils doivent s'abstenir de tout comportement susceptible de les exposer, ou d'exposer MTC, á des sanctions pénales, disciplinaires, réputationnelles ou financières.

STRUCTURE ORGANISATIONELLE

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Fondée en 2016, MTC People est une entreprise spécialisée dans le travail temporaire et la gestion des ressources humaines. Elle propose des solutions permettant de mettre en relation les talents et les entreprises dans les nombreux secteurs d'activité . Basée au Portugal, MTC People exerce ses activités sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'en France, où elle gère une part importante de ses travailleurs temporaires.

Nous accordons une importance particulière aux relations fondées sur la confiance, la responsabilité et l'innovation, en proposant un accompagnement personnalisé tant aux entreprises qu'aux professionnels. Notre approche vise à concilier efficacité opérationnelle et bien- être des travailleurs. Notre objectif est de contribuer au développement économique et social en rapprochant les besoins d u marché des aspirations individuelles.

Notre développement repose sur un investissement constant en faveur d'une croissance durable. Notre conduite est guidée par un engagement envers les normes éthiques les plus élevées et par huit valeurs fondamentales :

- Sécurité ;
- Loyauté et coopération ;
- Durabilité ;
- Cohésion et travail d'équipe ;
- Amélioration continue ;
- Apprentissage continu ;
- Ambition ;
- Leadership.

ORGANISATION INTERNE

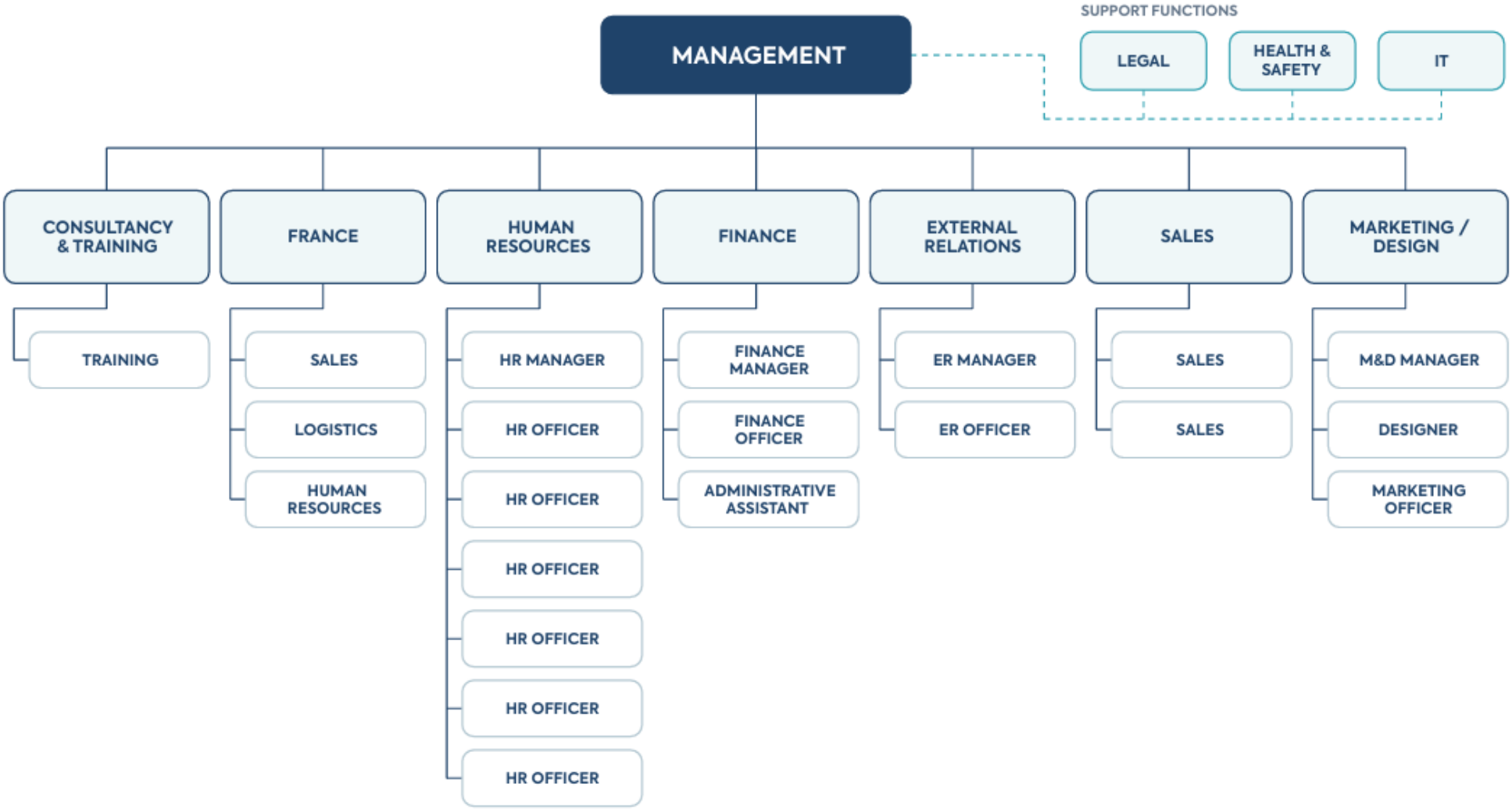

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le Système de Contrôle Interne se définit comme l'ensemble des stratégies, systèmes, processus, politiques et procédures établis par la Direction, ainsi que des actions mises en œuvre par les autres travailleurs de MTC, afin de garantir :

- Une performance efficace et rentable des activités à moyen et long terme (objectifs de performance) ;
- La disponibilité d'informations financières et de gestion complètes, pertinents, fiables et communiquées en temps utile (objectifs d'information) ;
- Le respect des dispositions légales et réglementaires applicables (objectifs de conformité) ;

La gestion du Système de Contrôle Interne de MTC repose sur les lignes directrices et des méthodologies reconnues comme constituant de bonnes pratiques.

Afin d'atteindre efficacement les objectifs définis, MTC veille à maintenir un environnement de contrôle approprié, un dispositif solide de gestion des risques, un système efficace d'information et de communication, ainsi qu'un processus continu de suivi, dans le but de garantir durablement la qualité et l'efficacité du Système de Contrôle Interne.

IDENTIFICATION DES RISQUES DE CORRUPTION ET DES INFRACTIONS CONNEXES

Conformément à la FERMA (*Federation on European Risk Management Associations*), la gestion des risques désigne le processus par lequel les organisations analysent de manière méthodique les risques inhérents à leurs activités, dans le but d'obtenir un avantage durable, tant au niveau de chaque activité prise individuellement que de l'ensemble de leurs activités.

Le présent Plan de Prévention des Risques de Corruption a pour objectif d'identifier, d'analyser et de classifier les risques ainsi que les situations susceptibles d'exposer MTC à des actes de corruption et à des infractions connexes.

Il vise également á définir les mesures préventives et correctives permettant de réduire la probabilité de survenance ainsi que l'impact des risques et situations identifiés.

La méthodologie adoptée dans le cadre de cette identification des risques distingue trois niveaux de risque : faible, modéré et élevé.

	Faible	**Modéré**	**Élevé**
Probabilité de Survenance	Faible probabilité de survenance; - La survenance du risque peut être évitée grâce aux procédures mises en place par l'entreprise ; - Il s'agit d'un risque résiduel.	- Impacts limites au fonctionnement interne de l'entreprise, sans incidence financière pour l'entreprise ni pour l'état ; - Effets réversibles ;	- Impacts limites au fonctionnement interne de l'entreprise, sans incidente financière pour l'entreprise ni pour l'état ; - Effets réversibles ;
Gravité des	- Impacts limites au	- Impacts limites au	- Violation grave des

Conséquences	fonctionnement interne de l'entreprise, sans incidence financière pour l'entreprise ni pour l'état ; - Effets réversibles ;	fonctionnement interne de l'entreprise, sans incidence financière pour l'entreprise ni pour l'état ; - Effets réversibles ;	règles éthiques et des normes de conduite, susceptible d'entraîner des sanctions administratives ou pénales ; - Préjudices financiers pour l'entreprise et pour l'état ; - Atteinte à la réputation ; - Dommages plus graves et irréversibles.

TABLEAU DES ACTIVITÉS À RISQUE

Atividés	Risques	Probabilité	Gravité	Mesures
Tous les travailleurs	Conflits d'intérêts, corruption et infractions connexes de manière générale	Modérée	Modérée	- Respect du Code de Conduite ; - Mise en place de formations sur la corruption et les infractions connexes ;
Ressources Humaines	Cumul de fonctions et conflits d'intérêts	Faible	Modérée	- Signature, par les travailleurs se trouvant en situations de cumul de fonctions, d'une déclaration attestant sans ambiguïté que les fonctions exercées en parallèle ne compromettent ni l'impartialité ni la rigueur requise.
Ressources Humaines	Fraude dans l'obtention de subventions	Faible	Élevée	- Respect du Code de Conduite ; - Vérification des informations et éléments mentionnés dans les demandes correspondantes ;
Ressources Humaines - Recrutement	Pouvoir discrétionnaire dans l'évaluation des candidats	Faible	Faible	- Adoption de lignes directrices encadrant la procédure de recrutement ;

Trésorerie	- Dépenses non justifiées par des pièces justificatives et ne correspondant pas aux paiements prévus ; - Omissions dans la reddition des comptes relatifs aux opérations de trésorerie.	Faible	Modérée	- Suivi des règles d'utilisation du fonds de roulement, avec adaptation éventuelle de celles-ci si nécessaire ;
Servie financier et administratif	Octroi d'avantages en contrepartie de la divulgation de secrets d'affaires	Faible	Élevée	- Signature d'accords de confidentialité; - Sensibilisation à la nécessite de protéger les intérêts de l'entreprise ;
Opérations et production	Octroi d'avantages en contrepartie de la divulgation de secrets d'affaires	Faible	Élevée	- Signature d'accords de confidentialité; - Sensibilisation à la nécessite de protéger les intérêts de l'entreprise
Systèmes	Gestion des accès informatiques, notamment en ce qui concerne la confidentialité des mots de passe et l'accès aux systèmes contenant des	Modérée	Modérée	- Mise en place de règles définissant la fréquence de modification des mots de passe ;

	informations à caractère confidentiel.			
Conclusion de contrats	Conflits d'intérêts	Modérée	Modérée	- Signature d'une déclaration attestant l'absence de conflit d'intérêts.

HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Version	Date	Modifications
1	10-09-2026	Traduction du document en français
2	21-10-2026	Mise à jour de l'organigramme institutionnel
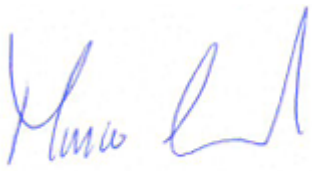
Responsable de la Conformité Réglementaire